

Compte-rendu CAPD

(recours avis PPCR, avancement à l'ancienneté, arrêtés complémentaires HC et CE)

Du 7 janvier 2020

Présents :

-Pour l'administration : Mme VAVASSEUR, Mme POIRAUD, Mme THOMAS, Mr GUIET, Mr SIMON, Mme POIRIER, Mr MAHOUIN, Mme KOECHLIN, Mr FLEURAT, Mme BRIGNONE, Mr BALLOT, Mme PEZAVANT

-Pour les représentants des personnels : Mr CHAPERON, Mme MASSON, Mr PERROTIN, Mme LALLIER, Mr DEMOUGIN (5 FSU), Mme BOURDAIS, Mme LOOTEN (2 UNSA), Mr LEGAY (1 FO)

Lecture des déclarations préalables du Suipp-FSU et du SnudiFO

Approbation des PV des séances du 13/12/2018, 07/02/2019, 21/03/2019 et du 23/05/2019 à l'unanimité

Le SG présente les meilleurs vœux aux élèves aux enseignants et aux personnels d'encadrement.

1) Recours en contestation de l'appréciation finale des RDV de carrière en 2018/2019

Mr GUIET : « Il était programmé 437 RDV de carrière en 2018/2019 :

-71 pour le 1er RDV de carrière, 122 pour le 2è RDV, 244 pour le 3ème RDV

-432 RDV se sont déroulés dont 7 PE qui ont pu avoir un RDV de carrière de rattrapage en septembre 2018 (liés à des congés maladie ou autre)

Mme VAVASSEUR : « Il y a eu 13 recours à l'amiable dont 3 sur des avis « très satisfaisant ». Finalement il y a eu 8 saisine de la CAPD (les 5 autres ont soit abandonné leur procédure, soit été hors-délai). Tous les dossiers concernent des avis SATISFAISANT »

SG : « A ce jour, il n'y a eu aucune modification des avis lors des recours à l'amiable. »

Intervention et analyse de l'UNSA, rejoints par la FSU et FO :

-dans l'étude des dossiers, on remarque que les collègues ont seulement 1 à 4 cases sur 11 en « SATISFAISANT » alors que le reste (+ de la moitié) était TRES SATISFAISANT ou EXCELLENT.

-les rapports précédents des collègues sont plutôt bons voire très bons avec un engagement professionnel. La plupart émanent de plusieurs IEN différents.

-la DASEN justifiait l'année passée ces avis par un équilibre dans les avis, or aucun texte réglementaire n'impose un contingentement à l'apposition des avis

-il serait donc souhaitable que l'administration communique sur des critères de l'établissement de l'avis final de la DASEN

Pour FO, les collègues ne comprennent pas ce décalage entre le bilan avec les IEN lors de l'entretien du RDV de carrière et l'avis final porté par la DASEN !

SG : « Pas de réponse à apporter, notamment sur les critères. Au niveau national, il n'a pas été retenu l'élaboration d'une grille, barème pour déterminer chacun des avis »

Ces injustices sont le fruit de la mise en place par PPCR des nouvelles modalités d'évaluation, protocole PPCR que FO n'a pas signé (signataires = UNSA, CFDT et FSU).

2) Avancement d'échelon (à l'ancienneté)

Envoi des arrêtés de changement d'échelon début octobre avec un paiement pris en compte en novembre/décembre.

Pour rappel, il faut exercer 6 mois dans l'échelon obtenu pour partir à la retraite en bénéficiant de cet échelon/grade.

3) arrêtés complémentaires pour l'accès à la hors-classe et et classe exceptionnelle en 2019

→ Hors-classe : suite à 2 départs à la retraite, 2 détachements (1 pour le corps du 2nd degré, 1 pour le corps d'encadrement), il y a 4 nouvelles promotions pour utiliser le contingent des 115 promus

Le reclassement se fait dorénavant dès le début du stage dans le nouveau corps et non plus à la titularisation comme avant.

→ Classe exceptionnelle : 1 départ à la retraite sans bénéficier de la promotion : 1 nouveau PE promu

Secrétaire Général : « Pour l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, il y a eu autant de promus que de PE promouvables. Les éléments seront présentés à la prochaine CAPD. »

4) Questions diverses

→ Point fait par Mr GUIET sur les PES : démission, licenciement, renouvellement

En bilan de la R2018 : 3 démissions, 2 licenciements (1 pour soucis dans les compétences et l'autre suite à non obtention de son Master après 1 année de renouvellement) et 3 renouvellement de PES en 2019/2020

R2019 : 78 PES en poste (74 PES, 1 BOE, 3 renouvellements) avec déjà 1 démission. Cette année scolaire, il y a moins de PES loin du Mans (3 sur la Ferté Bernard, 5 sur Mamers, 5 sur Montval). 41% sont en maternelle, 59% en élémentaire. 38% sont sur 2 supports, 62% sont sur un mi-temps. 83% sont sur des écoles de + de 4 classes. Aucun PES en Education Prioritaire . 87% de femmes parmi les PES

→ Question 1 : Concernant les indemnité de déplacement pour les conseils école-collège, le SG rappelle que ce sont des invitations et non des convocations. Il n'y a donc pas de frais de déplacement. Ce n'est donc pas obligatoire d'y aller.

→ Q2 : pour les indemnités des remplaçants REP + : le SG répond que cette question relève du CTSD et non de la CAPD. Il précise que cette question a déjà été posée en CTA. Il rappelle la position académique : selon l'article 4 du décret de 2015, il peut être procédé à la proratisation de l'indemnité REP+ (soit environ 16j au lieu des 30/30è, soit une baisse de moitié de l'indemnité)

→ Q3 : concernant la situation sociale et financière d'une collègue contractuelle BOE, Mme VAVASSEUR indique qu'il faut avoir effectué 4 mois de service pour obtenir un maintien de traitement pour 30j. Après ce sont les indemnités journalières qui se mettent en place via la caisse de sécurité sociale.

→ Q4 : réflexion en cours de la DSDEN concernant la distinction des indemnités PIAL entre les PIAL 1er degré, PIAL 2nd degré et PIAL interdegré. Le collègue évoqué n'a pas saisi la CAPD